

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960¹

RATIFICATION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

19 avril 1968

BRÉSIL

(Pour prendre effet le 19 juillet 1968)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 1^{er} mai 1968.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93; pour tous faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 5 à 7, ainsi que l'Annexe A des volumes 557, 560, 573, 575, 588, 597, 604, 607 et 634.